



Congés forcés intérim

Par **Noursdesbois**, le **03/07/2020** à **10:58**

Bonjour, je suis en contrat d'interim (10 mois déjà effectués avec 1 renouvellement) et la société qui m'utilise demande des congés obligatoires pour les employés pendant 3 semaines en Aout. Aucune demande de prise de congés obligatoires n'est faite de la part de l'agence d'intérim (société qui m'emploie). Mon contrat se terminant le 31 Juillet, une demande de renouvellement de contrat à compter du 1 Aout vient de me parvenir. Mon agence d'intérim et mon entreprise utilisatrice me forcent personnellement à prendre des congés payés. Ont-ils le droit? Suite à mon refus de prendre ces jours sur mon cota, l'agence d'intérim m'annonce faire une suspension de mon contrat sur ces 3 semaines. Je n'ai rien trouvé sur la possibilité de l'agence de faire ce genre de suspension. Quelles solutions s'offrent à moi sachant que je n'ai toujours pas signé mon renouvellement? Merci d'avance pour votre réponse ou pour l'aiguillage que vous pourrez m'apporter. Cordialement

Par **morobar**, le **04/07/2020** à **09:03**

Bonjour, Il est constant que l'organisation, le planning et l'ordre des départs en CP est une Prerogative exclusive DU CHEF D'ENTREPRISE; Ainsi le salarié PEUT être invité à poser des périodes, mais c'est l'employeur qui, accepte ou pas. C'est lui qui tient le manche comme on dit.